

**Zeitschrift:** Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

**Herausgeber:** Staatskanzlei des Kantons Bern

**Band:** - (1997)

**Heft:** [2]: Rapport de gestion : rapport

**Vorwort:** Avant-propos de la présidence : 1997 : confiance

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Avant-propos de la présidence 1997 – confiance**

Les Bernoises et Bernois sont nombreux à prendre conscience des atouts de notre canton. Car des atouts, le canton en a incontestablement: Berne sert de lien entre la Suisse francophone et la Suisse alémanique, sa situation est centrale, la qualité de la vie y est excellente, les paysages y sont intacts et variés, les écoles de qualité élevée, l'infrastructure des transports moderne et les conditions fiscales favorables aux entreprises. Dans un grand nombre de domaines, le gouvernement et l'administration ont pris les affaires en mains et, à la faveur du dialogue avec les parties concernées, créé les conditions nécessaires au développement du canton comme espace de vie et espace économique.

- Amélioration des conditions générales que peut proposer le site économique de Berne: la nouvelle loi sur le développement de l'économie permet désormais l'affectation ciblée des moyens à disposition. Le gouvernement et l'administration tendent la main aux entreprises en lançant les six offensives pour Berne: de la première à la troisième offensive, le but est de développer dans l'administration la compréhension des enjeux économiques et de garantir la compatibilité des mesures de l'Etat avec les besoins de l'économie. La quatrième à la sixième initiative visent au renforcement de l'infrastructure de base (énergie, formation, télécommunications), facteur essentiel du site économique. La création des offices régionaux de placement (ORP) doit permettre d'endiguer le chômage, en augmentation rapide. Car l'attrait d'un site économique réside aussi dans les efforts entrepris pour préserver et développer le savoir-faire et les connaissances des personnes sans emploi afin de leur permettre de ré-intégrer rapidement les processus économiques.
- La nouvelle législation sur les hautes écoles, l'autonomie de l'Université et la création de hautes écoles spécialisées ont permis au canton de Berne de se trouver en position stratégique au bon moment dans l'évolution des structures qui est en cours dans le monde des hautes écoles.
- Tout le secteur primaire repose désormais sur des fondations nouvelles. La législation cantonale sur l'agriculture, entièrement révisée, permet à l'agriculture bernoise de subsister même à l'époque de la libéralisation des marchés, et de bénéficier d'un large soutien dans la population. La restructuration des CFVA a signifié la modernisation de la formation. La nouvelle législation sur les forêts et la réorganisation des services forestiers nous permettent d'aborder en souplesse, avec des méthodes et des outils modernes, la mission qui est la nôtre, à savoir la conservation durable de la forêt.

– Berne est le premier canton en Suisse à s'être livré au réexamen intégral de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Les enseignements tirés du projet et les mesures qui en découlent permettront le désenchevêtrement des tâches. La nouvelle loi sur les communes place ces dernières dans une situation où il leur est loisible de prendre des options flexibles pour l'accomplissement de leurs tâches.

– Le canton de Berne n'a pas oublié pour autant de veiller à ses propres affaires: la réorganisation de l'administration étant achevée et les Directions ayant été ramenées au nombre de sept, le projet NOG 2000 a été lancé pour sonder la possibilité d'adopter d'autres formes de gestion administrative et de pilotage parlementaire. Dans le développement de ces nouvelles méthodes, le canton de Berne se trouve aujourd'hui en première ligne.

Au début de la législature 1994 à 1998, le Conseil-exécutif devait tabler sur un déficit annuel de 650 millions de francs. Grâce à la politique d'assainissement progressif, il a obtenu de sensibles améliorations. Le redressement des finances est en vue à défaut d'être déjà une réalité. L'assainissement des finances publiques continuera donc de guider l'action du gouvernement. Car tant que cet objectif ne sera pas atteint, il ne sera pas possible de mener une politique économique active, de jeter les bases du développement et du renouveau du canton et d'assurer l'avenir des générations futures. L'assainissement des finances doit être poursuivi rigoureusement pour que la fiscalité soit supportable et, à long terme, plus équitable et pour que le canton et son économie voient leur potentiel consolidé.

Ce qui a été accompli et ce qu'il reste à faire, tout cela est porté par des personnes. L'avenir de Berne dépend de ce que nous parvenions à mobiliser la pensée positive et les forces constructives de ces personnes. Nous devons rétablir la conscience bernoise et la solidarité des Bernoises et Bernois entre eux, entre la ville et la campagne, entre Alémaniques et Francophones, entre nantis et chômeurs, entre hommes et femmes. Car seule l'union fait la force et nous permet de relever les défis de la globalisation. Le canton de Berne renferme un grand potentiel créatif. Utilisons ce potentiel pour faire de Berne un lieu de travail fonctionnel.

Berne, mars 1998

La présidente du gouvernement: Zöllch

